



Direction des Affaires Culturelles

2025 DAC 351 Subventions (165.000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 6 établissements cinématographiques qui exploitent à Paris 6 salles de cinéma indépendantes et classées art et essai dans les arrondissements 6e, 9e, et 10e afin de les aider à financer leurs travaux de remise aux normes, rénovation et de modernisation ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux salles de cinéma, la Direction des Affaires Culturelles - Mission Cinéma accompagne les salles dans leurs projets de travaux afin de les aider à maintenir une qualité d'accueil élevée des spectateurs dans un contexte parisien à forte concurrence. Ainsi, en 2025, le Saint Germain des Prés (6e), le Lucernaire (6e), le Saint-André des Arts (6e), le Lucernaire (6e), le Brady (10e), l'Archipel (10e) et le Max Linder (10e) seront aidés pour les travaux suivants :

- Une subvention de 43.000 € est proposée pour le cinéma Le Saint Germain des Prés (6e) afin qu'il puisse réaliser la rénovation entière du cinéma ;
- Une subvention de 40.000 € est proposée pour le cinéma Saint-André des Arts (6e) afin qu'il puisse poursuivre son programme de rénovation des trois salles de cinéma ;
- Une subvention de 15.000 € est proposée pour le cinéma le Lucernaire (6e) afin qu'il puisse réaliser les travaux de rénovation de sa façade, de son hall et des espaces billetterie ;
- Une subvention de 55.000 € est proposée pour le cinéma Le Max Linder (9e) pour engager la rénovation totale du cinéma ;
- Une subvention de 6.000 € est proposée pour le cinéma le Brady (10e) afin qu'il puisse remplacer son projecteur 2k ;
- Une subvention de 6.000 € est proposée pour le cinéma l'Archipel (10e) afin qu'il puisse réaliser les travaux de rénovation et de modernisation de ses deux salles.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc d'apporter une aide en investissement à ces 6 établissements cinématographiques parisiens pour un montant total de 165.000 euros et de m'autoriser à signer les 6 conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DAC 351 Subventions (165.000) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ainsi que L2251-4 et R1511-40 à R1511-43 ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 6 conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec 6 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du ;
Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du ;
Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par madame Carine ROLLAND au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la SARL Brady spectacles 39, boulevard de Strasbourg Paris 75010, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Brady (10e)

182926-2025_10388

N° SIRET : 525 152 898 000 17

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la SARL Paris ciné, 17, boulevard de Strasbourg 75010 Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Archipel (10e).

182764-2025_11270

N°SIRET : 41367559600022

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SARL Shellac exploitation, 41, rue Jobin, friche de la belle de mai, 13003 Marseille 3, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Saint André des Arts (6e).

199616-2025_11715

N° SIRET : 81219042900025

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 43.000 euros est attribuée à la SOC Les Films du Losange, 7-9, rue des petites écuries 75010 PARIS, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Saint Germain des Prés (6e)

207468-2025_11531

N° SIRET : 64202090300042

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SAS Le Lucernaire, 53, rue de Notre Dame des Champs Paris 75006, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Lucernaire (6e).

180668-2025_11176

N° SIRET : 30629276400017

Article 6 : Une subvention d'investissement d'un montant de 55.000 euros est attribuée à la SARL Eden plus, 24, boulevard poissonnière 75009, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Max Linder (9e).

182465-2025_11689

N° SIRET : 45181237400028

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les 6 conventions dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Les dépenses correspondantes d'un montant total de 165.000 euros seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2025 et suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits. ■